Paris, le 01/12/2025

Lettre d'information aux porteurs du FCP GLOBAL GOLD AND PRECIOUS

Objet : Modification de la structure de frais du FCP GLOBAL GOLD AND PRECIOUS (**Part R – ISIN : FR0007047527 & Part I – ISIN : FR0013228665**)

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs du Fonds Commun de Placement (FCP) GLOBAL GOLD AND PRECIOUS (**Part R – ISIN : FR0007047527 & Part I – ISIN : FR0013228665**), (ci-après « **le Fonds** ») géré par Montbleu Finance (ci-après la « Société de gestion») agréée par l'Autorité des marchés financiers (ci-après « AMF ») sous le numéro GP-07000053 et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Montbleu Finance a décidé de faire évoluer la structure de frais du Fonds afin d'en améliorer la clarté, la simplicité et la stabilité. Quatre changements sont prévus à compter du 1er janvier 2026 :

- **Suppression des commissions de mouvement perçues par la Société de gestion** : Aucune commission de mouvement ne sera désormais prélevée par la Société de gestion à l'occasion des transactions effectuées au sein du portefeuille du Fonds (achat/vente de titres).
- **Suppression de la commission de souscription :** Aucune commission ne sera désormais prélevée lors de la souscription sur le Fonds.
- **Augmentation des frais de gestion financière.**
- **Introduction d'un forfait annuel de frais de fonctionnement et autres services** : Mise en place d'un forfait annuel, distinct des frais de gestion, destiné à couvrir les différents coûts de fonctionnement du Fonds (tels que les frais de dépositaire, de valorisation, de données, d'audit, de reporting réglementaires, etc.).

Grâce à ces évolutions, la structure de frais de Global Gold And Precious devient plus transparente et stable. Le nouveau forfait annuel regroupe, de manière homogène, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Fonds, simplifiant la lisibilité des frais.

L'ensemble de ces modifications n'impliquent pas de changement d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement, d'indicateur de référence ni du profil rendement / risque de votre fonds.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 01/01/2026.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette modification, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 31/12/2025 à 11h00 au plus tard, soit trente (30) jours calendaires, à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque :	**NON**
Augmentation du profil de rendement/risque :	**NON**
Augmentation potentielle des frais :	**OUI**

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significative[1]

[1] *Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.*

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans conséquence fiscale pour les porteurs de parts. En cas de désaccord avec ces modifications, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature du porteur de parts et/ou de l'enveloppe sans laquelle il a souscrit les parts du présent Fonds.

Quelles sont les principales différences entre votre Fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur Fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre Fonds :

	Avant	**Après**	
Frais			
Frais de gestion financière	Part R : 2,00% TTC maximum Part I : 1,00% TTC maximum	Part R : 2,60% TTC maximum Part I : 1,30% TTC maximum	↗
Frais de fonctionnement et autres services	Néant	Part R et Part I : 0,30% TTC	↗
Commissions de mouvement prélevé sur chaque transaction	En % TTC **Le dépositaire** - Actions, warrants, bons de souscription, obligations convertibles, droits : • 0,055% Minimum 15 € France, Belgique et Pays-Bas • 0,055% Minimum 25 € pour les autres pays - OPC : • France / admis Euroclear : 12 € • Étranger : 40 € • Offshore : 0,10% min 350 € - Opérations négociées en net, Obligations, Opérations de Gré à gré, Billet de Trésorerie, Titre de Créance Négociable, Certificat de Dépôt : • France 25 € • Autres Pays 55 € - Marché à terme : • Futures MONEP - EUREX Traités en Euro : 0,75 € / lot • Options MONEP - EUREX Traités en Euro : 0,20% Minimum 7 € • Futures LIFFE Traités en Livres Sterling : 1 £/lot • Futures CME-BOT Futures traités en USD : 1 $/lot	En % TTC **Le dépositaire** - Actions, warrants, bons de souscription, obligations convertibles, droits : • 0,05% Minimum 15 €, Marchés Français / ESES • 0,05% Minimum 25 €, Marchés Etrangers (hors frais de place) - OPC : • France / admis Euroclear : 12 € • Montbleu Finance déposés au CIC : Franco • Étranger : 40 € • Offshore : 0,10% min 350 € - Opérations négociées en net, Obligations, Opérations de Gré à gré, Billet de Trésorerie, Titre de Créance Négociable, Certificat de Dépôt: • France 25 € • Autres Pays 55 € - Marché à terme : • Futures MONEP - EUREX Traités en Euro : 0,75 € / lot • Options MONEP - EUREX Traités en Euro : 0,20% Minimum 7 € • Futures LIFFE Traités en Livres Sterling : 1 £/lot	↘

	La société de gestion - Actions, warrants, bons de souscription, obligations convertibles, droits : • 0,543% maximum pour la France, la Belgique et les Pays-Bas 0,782% maximum pour les autres Pays	• Futures CME-BOT Futures traités en USD : 1 $/lot **La société de gestion** Néant	
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Part R et Part I : 2% maximum	Néant	↘

Toutes les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées.

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) du FCP, Global Gold And Precious.

Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Montbleu Finance – 6 rue de Lisbonne, 75008 Paris
Téléphone : +33 (0)1 53 43 12 12
E-mail : contact@montbleu-finance.fr

Ces documents sont également disponibles sur le site www.montbleu-finance.fr

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

Sophie Fournet
Présidente

